

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 MARS 2025**

C.M. 25.12

Date de convocation : 14 mars 2025
Date d'affichage : 14 mars 2025
Compte-rendu succinct : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE – M. VILLALBA MOLERO – MME NEMO – M. AUMARD – MME EUDE – M. MORENCY - MME SIMONOT – M. OLIVEIRA - MME GARULT – MM. AHOUANSON – PROST – MME MAZZOLENI - M. EUDE - MME SOLTY – M. CORNAND - MME JANIAUD-VERGNAUD – M. BOUCHET – MME BELIN - M. VERMOT - MME KLEIN-POUCHOL

ETAIENT REPRESENTES : M. BEKKOUCHE (POUVOIR M. VILLALBA MOLERO) - M. GUEGUEN (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) – MME JACQUEMART (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - MME LINDAYE (POUVOIR M. AHOUANSON) – MME MONDIERE (POUVOIR MME SOLTY) - MME OUBOUYA (POUVOIR M. EUDE) - MME LAMRI (POUVOIR M. VERMOT) – M. MOHAMED (POUVOIR MME BELIN) - M. MENDY (POUVOIR M. OLIVEIRA)

ABSENT : MMES BAKIR - PHENBOUPHA - M. CARVALHO – MME BOURDY

SECRETAIRE : MME VERTENEUILLE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DES COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2025.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 25-01-01 – MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET MAITRE ALAIN THIBAUT DANS LE CONTENTIEUX CONCERNANT MADAME JEAN LOUIS
25-01-02 – MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET MAITRE MARIE COCHEREAU DANS LE CONTENTIEUX CONCERNANT MADAME MAZOUZA AISSAOUI
25-02-03 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE DU LOCAL SIS ALLEE DES ENFANTS – MDS DE NOISIEL
25-02-04 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE DU LOCAL SIS 8 RUE PIERRE MENDES FRANCE – MDS DE NOISIEL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

25-03-01 – BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention et 29 voix pour), adopte le Budget Primitif 2025, équilibré à 54 691 510 € en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement..... 36 789 000.00 €
- Investissement..... 17 902 510.00 €

25-03-02 –VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux des contributions directes pour l'année 2025 de la façon suivante :

Imposition locale	Taux 2024	Evolution	Taux 2025
Foncier bâti	47,78 %	+0%	47,78 %
Foncier non bâti	80,81 %	+0%	80,81 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,50 %	+0%	18,50 %

25-03-03 - FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

25-03-04 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'ASSOCIATION MAISON INTERCOMMUNALE, DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI, POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES PUBLICS, PRIVES ET CONCESSIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention entre la Commune et l'association Maison Intercommunale, de l'Insertion et de l'Emploi afin de mettre en œuvre la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans certains marchés publics et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

MISSIONS TRANSVERSALES

25-03-05 – RÉFÉRENTIEL ÉVALUATIF" DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le référentiel évaluatif du contrat de ville 2024-2030 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

CONTROLE DE GESTION

25-03-06- RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE JEAN PIERRE DAMONT DU STADE DU FREMOY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Fremoy dont le montant est estimé à 701 400.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant à ladite demande de subvention auprès du fonds d'aide au football amateur.

25-03-07 – MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 2024 CONCERNANT LES UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des frais de scolarité pour l'année civile 2024 à 1 299.23 € et précise que ces frais de scolarité seront tarifés auprès des communes concernées par des enfants scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

CULTURE

25-03-08 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION «MJC ANDRE PHILIP ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention à hauteur de 233 000 € au profit de l'association « MJC ANDRE PHILIP » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « MJC ANDRE PHILIP ».

25-03-09 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention à hauteur de 36 000 € au profit de l'association « Comité des Fêtes » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Comité des Fêtes ».

SPORT

25-03-10 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention à hauteur de 133 000 € au profit de l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE ».

25-03-11 – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention à hauteur de 72 800 € au profit de l'association « UNION SPORTIVE TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'association « UNION SPORTIVE TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL ».

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25-03-12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - AJUSTEMENT ET CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, transforme les emplois suivants à compter du 1^{er} avril 2025 :

- l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi de technicien à temps complet
- l'emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- l'emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet en un emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet
- l'emploi d'auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle à temps complet en un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet,
- l'emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet relatif aux fonctions de responsable du relais petite enfance Bord de l'Eau est transformé en un emploi de d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- un emploi de gardien brigadier à temp complet en un emploi de brigadier-chef principal à temps complet
- l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Et crée, à partir du 1^{er} avril 2025, un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

25-03-13 - ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024.

DIRECTION DE L'URBANISME

25-03-14 - DÉCLASSEMENT DES LOCAUX (EX FRANCE TRAVAIL) SITUÉS SUR LA PARCELLE AN68 AVEC LES LOTS BUREAU (19-20-22-96) ET LES LOTS STATIONNEMENT (31-32-33-39-41 à 60)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la désaffectation des locaux situés sur la parcelle AN68 représentés par les lots 19-20-22 et 96 et les emplacements de stationnement avec les lots 31 à 33-39-41 à 60 et décide le déclassement du domaine public communal des lots 19-20-22-96-31 à 33-39-41 à 60 et leur intégration dans le domaine privé communal.

25-03-15 - CESSIION COMMUNE – CDC HABITAT SOCIAL DE LA PARCELLE AB186 DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE DU SECTEUR 2 DU QUARTIER DE L'ARCHE GUÉDON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique de la parcelle AB 186 appartenant au domaine privé de la commune pour une superficie d'environ 1 974 m² au bailleur CDC Habitat Social et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette cession et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42 le vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq.

**Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE**

